



Visioconférence avec la haute administration

Le lundi 27 février 2020, 16h30

Point COVID-19 et préparation au déconfinement

Compte-rendu de séance

Étaient présents pour les organisations syndicales Cftc Cfe-Cgc

- Madame Pascale Longhi
- Monsieur Daniel Venezia
- Monsieur Ludovic Bedrossian

Pour l'administration

- le Dgs Monsieur Gondard,
- le Dgas Monsieur Chanal
- le Dgarh Monsieur Rusconi et son adjointe Madame Rosmini ainsi que Madame Lautard
- le responsable du dialogue social Monsieur Rossignolo

La réunion a duré 1h15 (temps identique à celui des autres organisations syndicales)

Nous avons tenu à saluer les Directeurs généraux adjoints ainsi que les différents responsables de la ville dont les agents ont été mobilisés pendant la crise sanitaire et qui ont été attentifs aux différentes interrogations posées par nos organisations syndicales.

En quelques chiffres ceux sont 1500 agents qui ont été mobilisées dont 1200 à plein temps sur le terrain.

Le Dgs a apprécié nos démarches et notre investissement dans le contexte de la crise. Il a tenu à remercier nos organisations syndicales de relayer les informations municipales .

Concernant les écoles et les crèches auquel le bulletin d'information numéro 11 consacre une grande partie il a été rappelé que de l'inspection académique et la direction de la vie scolaire sont en

constante concertation pour pouvoir accueillir la totalité des écoliers. Il subsiste néanmoins une forte incertitude sur le nombre d'élèves qui se présenteront à l'ouverture effective des classes.

Mesures générales concernant les employés de la ville :

A compter du 11 mai la totalité des effectifs disposeront d'équipements de protections individuels (masques gels hydro alcooliques) + tenue en fonction de la spécificité des métiers. (Blouses...). L'utilisation des transports en commun à des fins professionnelles sera également prise en considération dans la quantité de masques attribuée.

Plusieurs marchés de commandes de masques ont été lancés dans ce sens.

La direction de la prévention et des conditions de travail (DPCT) sera chargée d'étudier les modalités d'utilisation des masques jetables ou réutilisables en fonction de la spécificité des métiers et des risques en conséquence (en contact avec le public ou bien dans un bâtiment avec uniquement des employés)

Le Directeur Général des Services (Dgs) nous informe que la Région et le département proposent d'apporter une offre pour qu'un million de masques soient disponibles aux Marseillaises et Marseillais le 11 mai.

Concernant les différents services des mesures particulières vont être prises pour les services recevant du public :

Généralisation du plexiglas pour séparer le personnel des administrés (mesures pour l'ensemble des sites, déjà en cours de réalisation par la direction des régies qui se démène pour trouver les matériaux). Les installations sont effectuées au plus vite et tiennent compte des priorités d'ouvertures au public. Elles devraient néanmoins se poursuivre après le 11 mai.

Concernant les tests :

La Ville de Marseille a obtenu un accord avec l'IHU pour tester 300 agents par jour : les agents des crèches et des écoles sont invités à y aller le plus possible en priorité. Pour les autres agents, il leur est proposé de passer par la médecine du travail en priorité qui les enverra ensuite vers l'IHU. L'administration recommande fortement aux agents d'utiliser cette possibilité de test qui leur est offerte et nos OS ne peuvent que s'associer à ces recommandations.

En terme de transparence nos organisations syndicales ont demandé combien d'agents avaient été touchés par le COVID.

Un diagnostic est difficile à évoluer car pas tous les agents présentant des symptômes ont été testés mais on recense environ 60 cas et quelques hospitalisations .

La médecine du travail continue à traiter tous les situations dont les arrêts. Contact mail covid19-dgarh@marseille.fr

Concernant le processus de désinfection des sites un très gros travail est réalisé par le bataillon des marins pompiers et la direction de de l'entretien. Le bataillon des marins pompiers réalise également des prélèvements de surfaces pour tests dans les différents bâtiments municipaux.

D'autres directions seront associées à cette procédure notamment les services de la direction des services techniques de l'espace public pour le nettoyage des cours de récréation pour les écoles.

Concernant les crèches et les écoles :

Un plan en six points est activé et d'ores et déjà mis en oeuvre :

- la mobilisation des agents municipaux,
- la mise à disposition des EPI, masques, gel, gants, etc. En quantité ...
- les procédures de désinfections et de nettoyage des locaux (cours, sanitaires, salles),
- campagne de test de dépistage massive,
- révision des sanitaires,
- commande de thermomètres.

Une prise de température quotidienne se fera dans les écoles et les crèches.

Pour les crèches la situation est plus compliquée notamment car le personnel est fortement mobilisé et cela risque de poser problème en terme d'effectif.

Notre DGS a rappelé que la Mairie avait obligation d'accueillir tous les enfants se présentant. Néanmoins, actuellement il semblerait que 60 % des parents ne souhaitent pas remettre leur (s) enfant (s) à l'école. Un travail de recensement est en cours pour pouvoir s'organiser en dédoublant les classes.

Idem pour la cantine dont le prestataire Sodexo prendra toutes les mesures sanitaires dans la livraison des repas. Un dédoublement des services de cantine est également envisagé afin de mettre en place la distanciation sanitaire requise.

Selon les modalités de l'enseignement choisi, un système de garde, du lundi au vendredi, sera prévu en complément des jours scolaires pour garder les enfants dont les parents, agents municipaux, travaillent pendant toute la semaine.

(Rôle important des animateurs au travers des ACM comme cela se fait actuellement dans les mairies de secteurs). Les accueils hors jours scolaires pourraient être assurés en ALSH mais il reste à surmonter/traiter des aspects réglementaires.

Parmi les mesures annoncées :

- L'ensemble du personnel ne reprendra pas le travail le 11 mai y compris dans les écoles. Cela se fera de manière échelonnée.

Certaines directions, services seront prioritaires .

Le plan de reprise d'activité sera piloté par Monsieur Jean Charles Lardic qui recevra les informations des différents Dga.

Concernant les positions administratives:

Le personnel municipal dont l'activité n'a pas encore redémarré sera en attendant d'être rappelé toujours positionné en autorisation spéciale d'absence.

Concernant les horaires des agents:

A notre demande les règles sur les horaires variables vont être assouplies et les plages variables vont augmenter pour éviter les rassemblements dans les transports en commun. Une information plus détaillée sera transmise avant le 11 mai.

Le télétravail va être privilégié de manière prioritaire et l'administration salue le travail qui a déjà été réalisé de cette manière par de très nombreux agents, notamment avec leur propres PC et connexion internet.

Le dgarh compte sur nos organisations syndicales pour poursuivre le chantier car nous ne sommes plus en phase d'expérimentation mais en phase de développement.

Concernant les espaces de détente et équipements de convivialité partagés (cafetières, réfrigérateurs, etc) :

Des règles seront mises en place par les directions qui disposent de préventeurs (conseillères et conseillers de prévention).

Pour les autres sites ce seront les responsables de sites ou les directions de ressources partagées qui seront chargés de la mise en place des consignes sanitaires.

(Les machines à cafés collectives seront donc pendant quelques temps pas en service pour éviter la propagation du virus)

Concernant les titres restaurants:

ils sont maintenus et seront distribués

Concernant les congés :

Celles et ceux qui ont été en autorisation spéciale d'absence ne bénéficieront pas de RTT.

Les congés qui avaient été posés pendant la période seront maintenus et décomptés sauf pour ceux qui ont finalement travaillé. Ceux là pourront modifier leur congé, voire les annuler.

Un décompte pouvant aller de 0 à 10 jours (5 RTT et 5 CA) pourra être appliqué selon les positions administratives des agents pendant la crise.

Les agents présents sur le terrain et ceux en télétravail à plein temps n'auront aucun jour décompté.

Concernant la prime spécial covid :

La prime ne sera pas morcelée pour les agents qui sont allés au front dit le Dgs.

Le montant sera forfaitaire et de 1000 euros quelque soit le nombre de jours effectués par les agents mobilisés (écoles, crèches, police municipale, samu social, cimetière...)

3 catégories :

- Les agents en première ligne recevront la totalité de la prime
- Les télétravailleurs pourront recevoir la prime de manière modulée
- Les agents n'ayant pas participé à l'activité pendant la crise sanitaire ne percevront pas la prime. (maladie ou en confinement selon les directives gouvernementales, ASA)

Celle ci sera votée au prochain conseil municipal et mise en œuvre à la fin de l'état d'urgence. Il n'est pas nécessaire que celle ci soit votée en comité technique.

Dernier point les entretiens professionnels seront prolongés jusqu'au 1 et septembre 2020

En espérant avoir donné un maximum d'informations malgré le temps qui nous était imparti ,nos organisations syndicales Cftc Cfe-Cgc restent à la disposition des agents pour répondre à toutes leurs interrogations.